

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE227

présenté par

M. Bex, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 1ER A

Supprimer les alinéas 2 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons à ce que à ce que l'objectif de réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2035 soit maintenue.

Il s'agit d'un changement majeur dans la politique énergétique du pays qui a été pris, alors même que le débat public n'a pas encore pris fin et que les discussions sur la SFEC n'ont pas encore débutées.

Chantal Jouanno, la présidente de la Commission nationale du débat public, a indiqué devant les députés de la commission développement durable de l'Assemblée que « la suppression de ce plafond est la condition pour autoriser la création de nouveaux réacteurs nucléaires. En ce sens, elle anticipe les conclusions du débat public (...) et son adoption reviendrait à considérer comme sans intérêt, pour définir la stratégie énergétique, les interrogations, les remarques et propositions faites pendant le débat public ».

C'est pour ces raisons que nous nous opposons à la suppression de ce plafond et ce d'autant plus que le débat public n'a pas rendu ses conclusions.